

Compte rendu du Conseil d'Administration du 15 octobre 2013

Membres présents :

Membres de droit : Mme GUICQUERO (principale), M. MIGNON (principal adjoint), Mme BOUSSIK (gestionnaire), Mme VINCE (CPE)

Représentants enseignants et vie scolaire : Mme DUVAL, M. CAUL-FUTY, Mme CANNICIONI, Mme MONTREUIL, M. CHODKIEWICZ, Mme RAKOTOMANGA, M. PLANES

Représentants non enseignants : M. MESLAND, Mme GUERIN, Mme ZABAY

Représentants parents : Mme DELAUNAY, Mme CHAUVET, Mme CHAUSSONNERY, Mme BOUCHER, Mme PIGNEROL, M. CABESSUT, Mme JOLY

Représentants élèves : M. ESTEVE Clément, EMBRACK Simon, NOVOA Maël

Représentants Mairie : Mme FRANCOIS, M. DECUGNIERE, Mme BADOUIX

Personne invitée : Mme BAUMANN

Le quorum étant atteint la séance débute à 18h20.

Secrétaire de séance :

Le compte rendu du CA du 26 septembre 2013 a été rédigé par M. Mignon, Principal adjoint
Mme La Principale propose que Mme MIGNON Principal adjoint soit de nouveau chargé du secrétariat de séance.

Modification de l'ordre du jour :

Mme Guicquéro, Principale informe les membres du conseil que l'ordre du jour doit être modifié : qu'il faut rajouter un point qui sera le point 7 : « Charte d'utilisation du téléphone portable » et rajouter une petite modification concernant l'intitulé du point 3 : il faut rajouter « et projet concernant « collègue au cinéma »

L'ordre du jour ainsi modifié comporte 11 points.

1 Approbation du compte rendu du CA du 26 septembre 2013

Le CR n'appelant aucune remarque, il est soumis au vote :

Votants : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

Le CR est approuvé à l'unanimité.

2. Mise en place des différentes commissions et conseils

- La commission permanente : Cette commission prépare les travaux du conseil d'administration et examine obligatoirement tous les points relatifs à l'autonomie pédagogique de l'établissement.

Composition de la commission permanente : (voir tableau en annexe)

- Le conseil de discipline : ce conseil est compétent pour prononcer à l'encontre d'un élève l'ensemble des sanctions figurant dans le RI du collège. La décision de réunir le conseil de discipline, à la demande d'un membre de la communauté ou de sa propre initiative, appartient au Chef d'Etablissement.

Composition du conseil de discipline : (voir tableau en annexe)

- La commission éducative : Cette commission a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie d'un établissement et d'y apporter une réponse éducative personnalisée.

Composition de la commission éducative : (voir tableau en annexe)

- Le comité hygiène et sécurité : ce comité analyse les risques professionnels, procède à des visites de lieux de travail et propose toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité.

Composition du CHS : (voir tableau en annexe)

- Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté : Ce comité doit élaborer un projet éducatif global avec quatre missions : Contribuer à l'éducation et à la citoyenneté ; Préparer un plan de prévention de la violence ; Proposer des actions pour aider à lutter contre l'exclusion ; définir un programme d'éducation à la santé, à la sexualité et à la prévention des comportements à risque.

Composition du CESC : (voir tableau en annexe)

- La commission d'appel d'offres : Cette commission se réunit pour étudier et pour retenir une offre parmi toutes les propositions reçues.

Composition de la commission d'appel d'offres : (voir tableau en annexe)

- La commission menu : Cette commission se réunira pour étudier les menus proposés par le chef cuisinier.

Composition de la commission menu: (voir tableau en annexe)

3. Programme d'actions 2013/2014, demande de financement dans le cadre du dispositif Mieux se Former au Collège et projet concernant Collège au cinéma

Le tableau « Programme des actions 2013/2014 » présente les actions qui ont été retenues dans le cadre du dispositif « Mieux se former au collège ». La subvention qui devrait être allouée au collège cette année devrait s'élever à 13700 euros puisque le conseil général verse 20 euros par élève donc 685 élèves multipliés par 20 cela nous fait 13700 euros.

Trois voyages scolaires font partie des actions « Mieux se former au collège » de manière à réduire le coût de ces voyages pour les parents et réussir à ramener le coût par élève à une somme inférieure ou égale à 350 euros.

D'autres actions se dérouleront cette année mais aucune demande de financement n'est nécessaire.

En ce qui concerne les actions 2013/2014, elles sont au nombre de 20 (voyages compris).

L'ensemble des niveaux est touché par des actions. Il y a par exemple :

- Une visite du musée du quai Branly
- Une visite de l'assemblée départementale et de l'assemblée nationale
- Une rencontre avec des écrivains
- Une visite au palais de la découverte
- Une visite au musée du Louvre
- 3 voyages
- Etc ...

(Tableau de l'ensemble des actions joint en annexe)

Le détail des actions initiées pour un montant total de 13700 euros pour l'année 2013/2014 est soumis au vote :

Votants : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

Le détail des actions initiées pour un montant total de 13700 euros pour l'année 2013/2014 est approuvé à l'unanimité :

La demande de subvention globale annuelle 2013/2014 pour les 20 actions d'un montant total de 13700 euros est soumise au vote :

Votants : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

La demande de subvention globale annuelle 2013/2014 pour les 20 actions d'un montant total de 13700 euros est approuvée à l'unanimité.

Opération : Collège au cinéma

L'opération « Collège au cinéma » propose aux élèves de découvrir des œuvres cinématographiques (lors de projections organisées spécialement à leur intention dans des

salles de cinéma) et de se constituer ainsi, dans le cadre d'un travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique.

4 enseignantes désirent participer à cette opération cette année : Mmes Chevallier-Curt, Cadoret, Bourdon et Chevassus. Cette opération touchera 111 élèves du collège : 2 classes de 6^{ème} et 2 classes de 3^{ème}

10 euros sont versés par élève ce qui nous fait donc un total de 1110 euros pour la réalisation de ce projet.

Cette somme vient se rajouter au dispositif de « Mieux se former au collège » et n'est pas à déduire de la somme allouée dans le cadre du dispositif MSFC.

Le projet proposé par le Chef d'Etablissement pour l'opération Collège au cinéma qui touchera 110 élèves pour un montant de 1110 euros est soumise au vote :

Votants : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

Le projet proposé par le Chef d'Etablissement pour l'opération Collège au cinéma qui touchera 110 élèves pour un montant de 1110 euros est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du dispositif d'Accompagnement Educatif et autres actions

Dispositif d'accompagnement éducatif :

Le dispositif d'accompagnement éducatif est destiné à l'ensemble des élèves volontaires et, tout particulièrement, aux élèves rencontrant des difficultés et ne bénéficiant pas d'aide à la maison en ce qui concerne l'aide aux devoirs.

La participation aux diverses activités proposées est gratuite et leur encadrement est assuré par des enseignants.

Toute inscription nécessite une autorisation parentale au préalable et vaut engagement de participation régulière. Le règlement intérieur du collège s'appliquant, tout élève perturbant l'activité sera évincé du groupe après information des parents.

6 ateliers sont proposés pour cette année scolaire. Ces ateliers recouvrent trois domaines d'activité : l'aide aux devoirs et aux leçons, la pratique artistique et culturelle et la pratique sportive.

Le dispositif d'accompagnement éducatif pour l'année scolaire 2013/2014 est soumis au vote :

Votants : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

Le dispositif d'accompagnement éducatif pour l'année scolaire 2013/2014 est approuvé à l'unanimité.

Autres actions :

13 actions seront menées cette année mais n'ont besoin d'aucun financement.

Ces 13 actions, comme pour les actions du dispositif « Mieux Se Former au Collège » et les ateliers proposés dans le cadre du dispositif d'accompagnement éducatif, ont été retenues car elles doivent nous aider à atteindre les objectifs définis dans notre projet d'établissement 2012/2016.

Le dispositif d'accompagnement éducatif pour l'année scolaire 2013/2014 et le programme « autres actions » sont soumis au vote :

Votants : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

Le dispositif d'accompagnement éducatif pour l'année scolaire 2013/2014 et le programme « autres actions » sont approuvés à l'unanimité.

Départ de M. DECUGNIERE à 19h36

5. Règlement intérieur concernant les voyages

Mme Guicquéro, Principale propose de voter un règlement intérieur concernant les voyages scolaires : règlement qui facilite et harmonise l'organisation des voyages au sein du collège.

Ce règlement intérieur respecte les nouvelles modalités inscrite dans la circulaire n°2011-117 du 03/08/2011 parue au bulletin officiel n°30 du 25 Août 2011 rappelant les modalités d'organisation des sorties et voyages scolaires au collège.

Le règlement intérieur du conseil d'administration concernant les voyages scolaires est soumis au vote :

Votants : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

6. Adoption des voyages 2013/2014 (Principe et prix)

Mme Guicquéro, Principale propose aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur les voyages concernant cette année 2013/2014. Quatre voyages sont proposés par les enseignants du collège pour l'année scolaire 2013/2014 :

- 1 stage d'activités physiques de pleine nature
- 1 voyage à Guernesey
- 1 voyage en Angleterre
- 1 voyage à Rome

Le stage d'APPN et le voyage à Rome coûtent plus cher que les 2 autres voyages c'est pourquoi une somme plus importante est demandé dans le cadre du dispositif Mieux se former au collège pour ces 2 voyages pour faire baisser le coût du voyage par élève.

Le prix par élève ne dépassera pas les 350 euros grâce à la subvention allouée par le dispositif MSFC et grâce à l'investissement des enseignants qui vont organiser différentes actions pour récolter de l'argent et faire baisser par la même le prix total de deux voyages. Les familles vont être destinataires d'un document leur expliquant les modalités d'organisation et de financement de ces voyages.

1. Stage APPN organisé par M. Planes

Ce stage concerne l'ensemble du niveau 5^{ème} soit un effectif maximum de 160 élèves. Il y aura 12 accompagnateurs.

Dates : du 18 au 23 mai 2014 soit 5 jours.

Le stage est organisé avec l'aide d'un organisme extérieur « UCPA » et le transport se fera en car.

Les objectifs pédagogiques sont :

- Proposer le groupe APPN aux élèves pour répondre aux exigences programmatiques de l'EPS
- Répondre aux axes de travail du projet d'établissement et d'EPS : autonomie, solidarité, responsabilité, mieux vivre ensemble
- Permettre à tous les élèves d'un niveau d'établir des relations inter élèves et élèves-enseignants favorables
- Permettre une équité dans le parcours et le vécu scolaire de chaque élève en proposant le projet à tout un niveau de classe
- Valoriser le sentiment d'appartenance à l'établissement
- Engager les élèves dans une réflexion écologique (projet plage propre)

Modalités financières :

Coût total du stage : 64048 euros sur la base de 160 élèves, soit un coût par élève de 400.30 euros.

Avec la subvention de MSFC de 4668 euros, le don du foyer de 500 euros et les recettes provenant des différentes actions menées par les enseignants pour faire baisser le coût du voyage (environ 4000 euros) : le coût par élève serait ramené à 343 euros.

La participation volontaire des familles d'un montant maximal de 343 euros se fera par 5 chèques débités à différents moments de l'année.

Le chef d'établissement demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer les contrats afférents en vue de l'organisation de ce stage :

Votants : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26

L'autorisation de signer les contrats afférents en vue de l'organisation de ce stage est donnée au chef d'établissement à l'unanimité.

Le montant maximal de 343 euros de la participation volontaire des familles concernant le stage APPN est soumis au vote :

Votants : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26

Le montant maximal de 343 euros de la participation volontaire des familles concernant le stage APPN est approuvé à l'unanimité.

Départ de Mme FRANCOIS à 19h55

2. Le séjour à Guernesey organisé par Mmes Kaushik et Montreuil

Ce séjour concerne une classe de 4^{ème} : la 405 soit un effectif maximum de 26 élèves. Il y aura 3 accompagnateurs.

Dates : du 26 au 28 mai 2014 soit 3 jours.

Il est organisé avec l'aide d'un organisme extérieur « WESTCAPADES » et le transport se fera en train et en bateau.

Les objectifs pédagogiques sont :

- Permettre aux élèves la pratique d'une langue étrangère (anglais) par l'immersion dans un environnement, une culture et un patrimoine étrangers, tout en suivant les traces d'un écrivain français majeur (Victor Hugo) dont une partie des œuvres aura été étudiée dans l'année, conformément aux programmes.
- En lien avec le programme de français de lecture de la classe de quatrième, les élèves découvriront le lieu d'exil et de création de Victor Hugo, écrivain du XIX^{ème} siècle, dont un roman (Les Misérables), des poèmes lyriques, des textes critiques et des dessins (abordés dans le cadre de l'histoire des arts) auront été étudiés au préalable en classe. Au cours du séjour, ils seront également amenés à travailler leurs compétences d'écriture par la pratique d'écrits courts, variés et nombreux qui trouveront place dans leur carnet de bord, et qui devront rendre compte de leur expérience personnelle.
- - En lien avec le programme d'anglais (palier 2), les élèves pourront approfondir leur connaissance du monde anglophone (thème « l'ici et l'ailleurs ») initiée au palier 1. Ils seront également amenés à travailler les compétences d'expression orale et de compréhension orale et écrite lors de situations de communication authentiques, ainsi que la compétence d'expression écrite lors de la rédaction d'articles pour le blog du voyage.

Modalités financières :

Coût total du stage : 7800 euros sur la base de 26 élèves, soit un coût par élève de 300 euros

Le chef d'établissement demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer les contrats afférents en vue de l'organisation de ce voyage :

Votants : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

L'autorisation de signer les contrats afférents en vue de l'organisation de ce voyage est donnée au chef d'établissement à l'unanimité.

Le montant maximal de 300 euros de la participation volontaire des familles concernant le voyage à Guernesey est soumis au vote :

Votants : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

Le montant maximal de 300 euros de la participation volontaire des familles concernant le voyage à Guernesey est approuvé à l'unanimité.

Madame Montreuil (représentante élue des personnels) souhaite indiquer aux membres du conseil d'administration que les voyages présentés ce soir sont encore sous forme de projet. De ce fait, il n'est pas envisageable que les informations soient communiquées aux familles et encore moins aux élèves. Elèves qui, pour certains, ont déjà eu vent d'informations concernant les voyages et sont déjà venus demander des comptes aux professeurs.

Madame la Principale rappelle que, même si il n'y a pas de devoir de réserve, on est dans le cadre d'une proposition et les projets sont soumis au vote et que les informations doivent toujours être transmises aux élevés par le biais des professeurs.

3. Le voyage en Angleterre organisé par M. Caul-Futy

Ce voyage concerne les élèves inscrits à l'option Européenne soit un effectif maximum de 30 élèves. Il y aura 2 accompagnateurs.

Dates : du 26 au 29 mai 2014 soit 4 jours.

Il est organisé avec l'aide d'un organisme extérieur « Club Langues Civilisations » et le transport se fera en car et en bateau.

Les objectifs pédagogiques sont :

- Culturel et linguistique
- Continuation du projet sur l'histoire de la langue anglaise. Séjour chez l'habitant et élaboration d'un dossier
- Suite de la leçon sur Guillaume le Conquérant et de l'histoire de la conquête de l'Angleterre.
- Evolution de la langue anglaise

Modalités financières :

Coût total du stage : 7518.90 euros sur la base de 30 élèves, soit un coût par élève de 250.63 euros

Avec la subvention de MSFC de 19 euros : le coût par élève serait ramené à 250 euros.

La participation volontaire des familles d'un montant maximal de 250 euros se fera par 3 chèques débités à différents moments de l'année.

Le chef d'établissement demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer les contrats afférents en vue de l'organisation de ce voyage :

Votants : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

L'autorisation de signer les contrats afférents en vue de l'organisation de ce voyage est donnée au chef d'établissement à l'unanimité.

Le montant maximal de 250 euros de la participation volontaire des familles concernant le voyage en Angleterre est soumis au vote :

Votants : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

Le montant maximal de 250 euros de la participation volontaire des familles concernant le voyage en Angleterre est approuvé à l'unanimité.

4. Le voyage à Rome organisé par Mmes Rakotomanga et Chevassus

Ce voyage concerne les élèves latinistes de 401 et 402 et 302 soit un effectif maximum de 30 élèves. Il y aura 3 accompagnateurs.

Dates : du 19 au 23 mai 2014 soit 5 jours.

Il est organisé avec l'aide d'un organisme extérieur « VTO » et le transport se fera en car.

Les objectifs pédagogiques sont :

- Rendre les élèves acteurs d'un projet culturel annuel en latin
- Les monuments à Rome : lieux de vie sociale au programme de 4^{ème} et la Rome d'Auguste en 3^{ème}

Modalités financières :

Coût total du stage : 10701 euros sur la base de 30 élèves, soit un coût par élève de 356.70 euros.

Avec la subvention de MSFC de 1237 euros et les recettes de 555 euros provenant de l'organisation d'un bal l'an dernier : le coût par élève serait ramené à 296.96 euros.

La participation volontaire des familles d'un montant maximal de 296.96 euros se fera par 3 chèques débités à différents moments de l'année.

Le chef d'établissement demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer les contrats afférents en vue de l'organisation de ce voyage :

Votants : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

L'autorisation de signer les contrats afférents en vue de l'organisation de ce voyage est donnée au chef d'établissement à l'unanimité.

Le montant maximal de 296.96 euros de la participation volontaire des familles concernant le voyage à Rome est soumis au vote :

Votants : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

Le montant maximal de 296.96 euros de la participation volontaire des familles concernant le voyage à Rome est approuvé à l'unanimité.

Madame Duval (représentante élue des professeurs) demande la possibilité de reconduire le paiement des voyages par chèques vacances. Mme Boussik répond qu'elle va faire les démarches nécessaires.

Départ de M. Mesland à 20h15

7. Charte concernant l'utilisation des téléphones portables

La charte concernant l'utilisation des téléphones portable est présentée de nouveau au conseil d'administration car le paragraphe concernant les punitions et sanctions a été supprimé. Les punitions et les sanctions sont inscrites dans le règlement intérieur et n'ont donc pas à figurer dans cette charte.

La charte d'utilisation des téléphones portables est soumise au vote :

Votants : 25 Contre : 0 Abstention : 3 Pour : 21

La charte d'utilisation des téléphones portables est approuvée à la majorité.

8. Bilan de l'AS

Monsieur Planes fait une présentation rapide de l'AS. Rapport d'activités et bilan financier en annexe de ce compte rendu.

Un représentant des élèves demande si cela coûte de l'argent lors d'un forfait à une compétition.

M. Planes répond que non

9. Contrats et conventions

Convention avec l'association Calysto Génération numérique :

Les élèves de 4^{ème} vont bénéficier d'une intervention pour les sensibiliser aux multiples risques et enjeux liés à l'utilisation d'internet, pour éveiller leur curiosité et aiguiser leur sens critique et acquérir des notions civiques et juridiques dans ce domaines. Mme la Principale demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer une convention avec l'association Calysto pour permettre la réalisation de cette action.

Cette association est une association loi 1901 à but non lucratif. L'association a conçu cette opération pour sensibiliser les élèves aux dangers d'internet, aiguïser leur sens critique vis-à-vis des médias et des contenus, d'éveiller leur curiosité et les aider à développer une démarche morale et citoyenne.

Le chef d'établissement demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer la convention avec l'association Calysto ?

Votants : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 24

L'autorisation de signer cette convention est donnée à l'unanimité au chef d'établissement.

Convention pour l'adhésion du groupement de commande du SIGEIF :

Il est proposé aux membres du CA de faire adhérer le collège au groupement de commande du SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France) pour l'achat du gaz naturel et de services d'efficacité énergétique dont l'appel d'offres européen 2014/2016 sera lancé en décembre 2013. Cette adhésion devrait permettre au collège de bénéficier d'une assistance technique, juridique et financière expérimentée dans ce domaine tout en réalisant des économies sur le budget annuel de gaz naturel du collège.

Le chef d'établissement demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer la convention pour l'adhésion du groupement de commande du SIGEIF

Votants : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 24

L'autorisation de signer cette convention est donnée à l'unanimité au chef d'établissement.

Avenant à la convention tripartite de mise à disposition à titre onéreux d'installations sportives communales au profit d'un EPLE :

L'avenant à la convention de mise à disposition à titre onéreux d'installations sportives communales au profit d'un EPLE précise les créneaux horaires octroyés au collège concernant la piscine.

Le chef d'établissement demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer l'avenant à la convention de mise à disposition à titre onéreux d'installations sportives communales au profit d'un EPLE.

Votants : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 24

L'autorisation de signer cette convention est donnée à l'unanimité au chef d'établissement.

10. DBM pour vote

Mme La Gestionnaire informe qu'il est prévu d'acheter deux VPI pour le collège d'un montant de 5000.00 euros et que nous avons besoin d'effectuer également un prélèvement sur fonds de réserve pour payer notre future facture de viabilisation gaz pour un montant de 10200 euros soit un prélèvement sur fonds de réserve de 15200.00 euros au total.

Cette proposition est soumise au vote.

Votants : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 24

La DBM pour vote est adoptée à l'unanimité.

11. Questions diverses

Aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h46.

La Présidente de séance,
Mme GUICQUERO



Le secrétaire de séance,

